

FICHE DOCUMENTAIRE

LA RÉPONSE DU CANADA À LA CRISE DANS L'ANCIENNE YOUGOSLAVIE

Le Canada participe à part entière aux efforts internationaux déployés notamment dans le cadre des Nations Unies et de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE), en vue d'en arriver à un règlement pacifique des conflits qui déchirent l'ancienne Yougoslavie. En septembre 1991, le premier ministre Mulroney a été le premier à demander que le Conseil de sécurité des Nations Unies se saisisse de cette question. En août dernier à Londres, et à nouveau en décembre à Genève, la secrétaire d'État aux Affaires extérieures, l'honorable Barbara McDougall, a participé à la Conférence internationale sur l'ancienne Yougoslavie, coprésidée par les Nations Unies et la Communauté européenne. Le Canada a appuyé activement les efforts de la Conférence en vue d'en arriver à un règlement politique rapide de la crise et de pouvoir fournir de l'aide humanitaire aux victimes.

Maintien de la paix

Quelque 1 200 soldats canadiens et 45 observateurs, membres de la Gendarmerie royale du Canada (GRC), font partie, depuis avril 1992, de la Force de protection des Nations Unies (FORPRONU). Le contingent canadien, l'un des plus importants de la force internationale, est basé à Daruvar, en Croatie. En juin dernier, à la demande de l'ONU, il a été envoyé à Sarajevo pour rouvrir l'aéroport et y assurer la sécurité. Sa présence a rendu possible l'établissement d'un pont aérien qui a permis le ravitaillement d'urgence de la population de Sarajevo et d'autres villes bosniaques. Au début du mois d'août, les forces canadiennes ont repris leurs activités régulières en Croatie.

Un contingent supplémentaire de 1 200 soldats canadiens a été envoyé en Bosnie-Herzégovine afin d'aider à faire appliquer les résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies qui prévoient la protection armée des convois d'aide dans la région. Le 23 décembre dernier, le Secrétaire général de l'ONU prévenait le gouvernement que le déploiement de ce deuxième bataillon canadien de maintien de la paix à Banja Luka était impossible. En février 1993, le Canada a répondu favorablement à une requête de l'ONU pour le déploiement de ce bataillon dans le centre de la Bosnie afin d'appuyer les opérations de livraison de l'aide humanitaire dans cette région et dans l'est du pays. Le contingent est maintenant sur place et a commencé son travail humanitaire. Le Canada a également fourni un petit contingent intérimaire de 180 militaires en janvier et février 1993 dans l'ancienne république yougoslave de Macédoine avec le mandat préventif de surveiller l'évolution de la situation dans la zone frontalière avec la Serbie.